



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation énergétique de l'IUT de Vannes :

Création d'une chaufferie bois
sur le site de l'IUT de VANNES

- LOT N°01 - GROS-OEUVRE
 - LOT N°02 - SERRURERIE
 - LOT N°03 - CLOISONS - PLAFONDS
 - LOT N°04 - CHAUFFAGE
 - LOT N°05 - ELECTRICITE
-

Consultation n°P202607PA

Date et heure limites de réception des offres :

07/05/2026 à 12:00

Université Bretagne Sud
CS 70300
56321 Lorient

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	3
1.6 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Conduite d'opération	4
3.2 - Maîtrise d'œuvre	4
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	4
3.4 - Contrôle technique	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Pièces de la candidature	6
6.2 - Pièces de l'offre	7
6.3 - Visite sur site	8
6.4 - Documents à fournir par le candidat retenu	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la création d'une chaufferie bois sur le site de l'IUT de VANNES.

Cette opération est financée :

- Sur des fonds de l'expérimentation Bretonne : fonds Etat / Région,
- Et sur une part de fonds propres de l'Université.

Lieu d'exécution :

IUT
8, Rue Montaigne
56000 Vannes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Chaque lot fera l'objet d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

N°	Désignation du lot
Lot 1	Gros œuvre
Lot 2	Serrurerie
Lot 3	Cloisons - Plafonds
Lot 4	Chauffage
Lot 5	Électricité

Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Le lot 5 du marché objet de la présente consultation comporte une PSE obligatoire dont les spécifications techniques sont décrites dans le CCTP de référence du lot concerné.

Lot	Objet de la PSE
Lot 5 : Électricité	PSE 1 : Réalisation des plans d'évacuation

Les candidats sont tenus de proposer et de chiffrer ces PSE dans leur offre, sous peine de rejet de celle-ci.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de commander ou non cette PSE lors de la notification du marché. La décision de retenir ou non la PSE appartient à la seule personne compétente pour attribuer le marché public. Cette décision intervient au moment de l'attribution. Si la PSE est retenue, elle fera partie intégrante du marché et ne pourra être abandonnée en cours d'exécution.

La confirmation ou l'infirmité du recours à la PSE sera matérialisée dans l'acte d'engagement.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description	Codes suppl.
1	45223220	Travaux de gros œuvre	
2	45421140	Pose de menuiserie métallique	
3	45421141	Travaux de cloisonnement	45421152 45421000
4	45331100	Installation de chauffage	
5	45310000	Travaux d'installation électrique	45311000

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

AUAS Ingénierie
53 rue Jules Vallès
35000 RENNES

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

Bureau Veritas Construction
Espace tertiaire Porte Océane 3
2, rue de Suède - BP 90404
56404 AURAY CEDEX

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination sécurité et protection de la santé est assurée par :

Bureau Veritas Construction
Espace tertiaire Porte Océane 3
2, rue de Suède - BP 90404
56404 AURAY CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'article 6 du CCAP de référence et le planning prévisionnel des travaux est joint en annexe du CCTP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Pièces communes à tous les lots :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les prescriptions particulières communes

Pièces pour chaque lot :

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et pièces annexes
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cadre de mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre (annexe à l'AE)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le dossier architecte comprenant notamment plans, façades, coupes et détails, plans de principe des installations de chantier et planning prévisionnel.
- Les plans de principe du BET fluides
- Les plans de structure
- L'étude thermique
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) et ses annexes
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le diagnostic amiante avant travaux (DAAT)
- Le diagnostic plomb avant travaux
- Le diagnostic PEMD et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Pièces de la candidature

(telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise	
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	À fournir ou à indiquer dans le DC1
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	À fournir ou à indiquer dans le DC1
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	À fournir
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	À fournir, dûment signée

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	À fournir ou à indiquer dans le DC2
Le cas échéant, déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	À fournir

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise	
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	À fournir ou à indiquer dans le DC2
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	À fournir ou à indiquer dans le DC2

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats	
Certificats de qualifications professionnelles (carte identité professionnelle, attestation de compétence sur chantier équivalent...)	A fournir <u>pour les 5 lots</u> .
Certification sous-section 3	A fournir uniquement <u>pour le lot 1</u> : Gros-œuvre.
Qualification RGE Qualibat 5223	A fournir uniquement <u>pour le lot 4</u> : Chauffage.

NOTA

- Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser [les formulaires DC1 \(lettre de candidature\) et DC2 \(déclaration du candidat\)](#). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).
- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.
- Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
- Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de **6 jours**.

6.2 - Pièces de l'offre

	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	NOTA : Ce document devant être complété par le pouvoir adjudicateur au moment de l'attribution du marché, le candidat complètera le document <u>sans apposer de signature et en conservant le format word</u> ou libre office . La signature (idéalement électronique) ne sera demandée que si l'offre est retenue
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) suivant le cadre fourni à laquelle sera joint un devis détaillé	Oui
Le mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Un planning d'exécution prévisionnel basé sur une notification prévisionnelle du marché au 08/06/2026, faisant apparaître un sous-détail des tâches à effectuer.	Non
L'attestation de visite des locaux signée du maître d'ouvrage.	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 - Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire pour les 5 lots de ce marché. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- **Les candidats doivent impérativement prendre contact avec l'Université Bretagne Sud (Carole Guilloso, 06.43.89.01.42 / carole.guillossou@univ-ubs.fr) 24 heures minimum avant, afin d'effectuer cette visite.** Un certificat de visite leur sera remis à la suite de cette dernière et devra obligatoirement être joint à l'offre du candidat.
- Trois créneaux de visite des locaux sont programmés :
 - Jeudi 9 avril 2026 de 14h00 à 15h00
 - Jeudi 16 avril 2026 de 14h00 à 15h00
 - Mardi 21 avril 2026 de 10h00 à 12h00

6.4 - Documents à fournir par le candidat retenu

Le candidat retenu devra fournir, **dans un délai de 7 jours à compter de la demande** présentée par le pouvoir adjudicateur, et s'il ne les a pas joints à sa candidature et à son offre, **les documents mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique** :

1. Attestations de régularité fiscale et sociale datant de moins de 6 mois :

- Certificat social (délivré sur le site de l'URSSAF).
- Attestation fiscale, permettant de justifier de la régularité de la situation fiscale (paiement de la TVA) du candidat.

2. Attestation de vigilance pour justifier que le candidat respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

3. Extrait K ou K bis ou une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers.

4. Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail.

5. Attestation d'assurance décennale.

6. RIB de moins de 6 mois

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.



Transmission électronique uniquement

Dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique, et depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des procédures de mise en concurrence des marchés publics est totalement dématérialisé, pour :

- Les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40.000,00 € HT.
- L'intégralité des étapes de la procédure de passation (publication des avis, mise en ligne des documents de la consultation, réception des candidatures/offres, demandes des entreprises et du pouvoir adjudicateur, négociations éventuelles et informations sur la fin de la procédure avec notamment les courriers de rejet, d'attribution, de notification, etc.), qui se feront par voie dématérialisée via la plateforme PLACE.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. **Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.**

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Le pouvoir adjudicateur ne peut procéder à l'ouverture d'une copie de sauvegarde que si l'ensemble des conditions suivantes sont réunies :

1. elle a été reçue avant les date et heure de remise des plis mentionnées en page de garde du présent document ;
2. elle a été remise/envoyée sous enveloppe cachetée ou elle comporte la mention « copie de sauvegarde » ;
3. les circonstances de fait entrent dans le champ des cas d'ouverture de la copie de sauvegarde tels que fixés dans l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition du dossier de la consultation et de la copie de sauvegarde ;
4. un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ou ;
5. une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

À défaut, elles ne seront pas ouvertes et seront détruites.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Dans une démarche de dématérialisation totale de ses procédures, l'UBS souhaite avoir recours à la [signature électronique](#) au moment de la notification du marché.

Le certificat électronique devient donc indispensable pour la signature du marché et non pour le dépôt de l'offre qui n'a pas à être signée dans un 1^{er} temps.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas demandée dans le cadre de cette consultation au moment du dépôt de l'offre. Pour autant, le format électronique étant préconisé pour l'attribution du marché, il est recommandé aux soumissionnaires de s'équiper d'un certificat

électronique en prévision de la signature électronique de ce marché. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le jugement des offres s'effectue de la manière suivante :

Critères LOTS 1 - 2 - 3 - 5	Pondération
1- Valeur technique	50.0 %
1.1- Moyens matériels, et moyens humains affectés au chantier (organisation, référence, qualifications)	15.0 %
1.2- Méthodologie des travaux et organisation du chantier mises en œuvre	15.0 %
1.3- Référence, qualité et provenance des matériels et matériaux	10.0 %
1.4- Intégration des contraintes environnementales : mesures pour réduire les nuisances, recyclage et valorisation des déchets, sécurité et hygiène sur le chantier	10.0 %
2- Prix des prestations	40.0 %

3- Délai : proposition d'un planning détaillé, délai et cohérence avec la conduite du chantier	10.0 %
---	---------------

Critères LOT 4	Pondération
1- Valeur technique	50.0 %
1.1- Description schématique de la future installation (plan à fournir avec respect de l'implantation des équipements facilitant la maintenance)	10.0 %
1.2- Description détaillée du mode opératoire de certaines phases de l'intervention (raccordement avec les installations existantes de la chaufferie gaz)	4.0 %
1.3- Performance, référence, qualité et provenance des équipements proposés (chaudière, ballon de stockage, tableau électrique)	8.0 %
1.4- Moyens matériels, et moyens humains affectés au chantier (organisation, références et qualifications)	10.0 %
1.5- Méthodologie des travaux et organisation du chantier mises en œuvre par l'entreprise	10.0 %
1.6- Description de la procédure mise en place par l'entreprise pour la gestion du SAV pendant la période de garantie de 2 ans	4.0 %
1.7- Intégration des contraintes environnementales : mesures pour réduire les nuisances, recyclage et valorisation des déchets, sécurité et hygiène sur le chantier	4.0 %
2- Prix des prestations	40.0 %
3- Délai : proposition d'un planning détaillé, délai et cohérence avec la conduite du chantier	10.0 %

- 1- Le critère valeur technique sera analysé au regard des informations contenues dans le cadre de mémoire technique rempli par le candidat
- 2- Le candidat présentant le coût le moins-disant obtient la note maximale (40) et est classé premier sur ce critère. La notation pour les autres propositions s'effectue ensuite selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{prix du candidat le moins disant} / \text{prix du candidat noté}) \times 40$$
- 3- Le critère délai sera analysé au regard des informations contenues dans le cadre de mémoire technique rempli par le candidat

Pour le lot 5 avec PSE :

Le pouvoir adjudicateur évaluera et classera les offres en tenant compte de l'offre de base et des différentes combinaisons possibles des PSE : offre de base seule / offre de base + PSE 1.

Au moment de l'attribution, l'acheteur décidera s'il souhaite retenir la PSE. L'offre économiquement la plus avantageuse sera alors retenue dans le classement correspondant à la combinaison avec PSE.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres par les porteurs de projet, la commission d'examen des offres formule un avis motivé et dresse un procès-verbal signé par ses membres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés, ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera ensuite retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les [certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique](#).

L'attribution du marché sera prononcée par le Président de l'Université Bretagne Sud, représentant du pouvoir adjudicateur.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Rennes
Cité judiciaire
35000 Rennes

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Comité consultatif de règlement amiable des litiges
22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif de règlement amiable des litiges
22 mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1